

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est expiré.

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre aux remarques du député parce que j'ai ainsi l'occasion d'expliquer aux députés certaines des choses très importantes que le gouvernement a entreprises pour aider les jeunes agriculteurs à se lancer en agriculture.

Une des premières choses que j'ai faites en devenant ministre de l'Agriculture a été de m'occuper de la Société du crédit agricole, et tous ses bureaux au Canada devaient être visités. Je crois que tous les bureaux de l'Ouest l'ont déjà été parce que nous voulions savoir combien de demandes proviennent de jeunes agriculteurs. J'ai demandé aux organismes agricoles et aux gouvernements provinciaux de me faire des propositions sur la façon dont nous pourrions modifier cette loi ou même présenter de nouvelles mesures pour inciter les jeunes agriculteurs à se lancer en agriculture.

On a apporté des modifications à la loi sur le crédit agricole qui ont porté le plafond des prêts consentis aux particuliers de \$40,000 à \$100,000. La loi sur le crédit agricole a aussi été modifiée de façon à aligner l'âge minimum d'admissibilité d'un agriculteur à un prêt sur l'âge auquel les gens peuvent contracter des prêts hypothécaires aux termes des lois provinciales. Cette modification a été apportée parce que plusieurs provinces avaient abaissé l'âge de la majorité à moins de 21 ans. Ce changement permet maintenant aux jeunes agriculteurs de demander des prêts.

J'aimerais signaler au député qu'en 1972-1973, plus de 41 p. 100 de tous les prêts consentis par la Société du crédit agricole l'ont été à des agriculteurs de moins de 35 ans. Le député n'a montré qu'un côté de la médaille, il ne s'est

#### *Ajournement*

servi que des mauvais chiffres. En 1970-1971, moins de 35 p. 100 des prêts sont allés à ce groupe d'âge. Ainsi, le nombre de prêts consentis aux jeunes agriculteurs désirent se lancer en agriculture est à la hausse.

En Alberta, la province d'où nous vient le député, plus de 1,000 demandes au titre du programme des petites fermes ont déjà été reçues. Elles proviennent pour la plupart de jeunes agriculteurs.

Le programme de regroupement des petites fermes offre un autre moyen aux jeunes agriculteurs d'acquérir des terres ou d'agrandir leurs exploitations. Ce programme a pour objet d'aider les agriculteurs à acheter des terres à des prix raisonnables et avec des facilités de crédit. J'ai aussi annoncé que mes hauts fonctionnaires et moi-même allons rencontrer nos homologues provinciaux à Charlottetown la semaine prochaine afin d'examiner avec eux les moyens d'aider les jeunes qui désirent se lancer en agriculture ou y demeurer.

Puis-je signaler également que grâce au ministre des Finances (M. Turner), un père peut depuis quelque temps transmettre sa ferme familiale à son fils ou à sa fille qui y travaille sans payer d'impôt, ce qu'aucun autre pays du monde n'a encore fait.

En terminant, je déclare que le meilleur moyen d'après nous de retenir les jeunes à la ferme, c'est de rendre l'agriculture rentable. Lorsque les agriculteurs toucheront un revenu comparable à celui des autres travailleurs, les jeunes se lanceront en agriculture. En ma qualité de ministre de l'Agriculture et d'homme politique, j'ai l'intention d'y voir; je ne me contenterai pas d'en parler. Je me réjouis d'avoir pu faire ces observations, monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29 du soir.)